

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation, tenue le mardi le 16 janvier 2024 à 19 h, sur les projets de règlement numéros 38-38 et 42-1 modifiant respectivement le règlement de zonage et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Aucune personne n'est présente à cette assemblée publique de consultation.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents(es) :

Monsieur le conseiller, Claude Gaucher	Madame la conseillère, Ghislaine Lussier
Monsieur le conseiller, Gaéтан Jodoin	Monsieur le conseiller, Yves Monast
Monsieur le conseiller, Guy Leroux	Monsieur le maire, Alain Robert

Est absent :

Monsieur le conseiller, Yvon Laflamme

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

R 2024-01-01

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaéтан Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

R 2024-01-02

1.2. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023, de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h 30, ont été remises à tous les

membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux des séances tenues le 5 et 18 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

R 2024-01-03 3. ADOPTION DES COMPTES DU 15 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes à payer pour la période du 15 au 31 décembre 2023, pour un montant total 551 547,24\$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	220 532,46 \$
Comptes payés durant le mois	58 008,25 \$
Capital et intérêts sur emprunt	225 935,75 \$
Salaire des employés/élus (50-52)	47 070,78 \$
Total des comptes payés et à payer	551 547,24 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-01-03, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2024-01-04 4. ADOPTION DES COMPTES DU 1ER AU 15 JANVIER 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1er au 15 janvier 2024, pour un montant total 179 278,89 \$ soit approuvé.

Comptes à payer	179 278,89 \$
Total des comptes à payer	179 278,89 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-01-04, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

R 2024-01-05 5. OFFRE DE SERVICE – ENTRETIEN MÉNAGER DES IMMEUBLES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024 – MULTI-SERVICES DR

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée pour l'entretien ménager des immeubles municipaux pour l'année 2024 par la firme Multi-Services D.R.;

CONSIDÉRANT QUE la firme nous a confirmé en décembre, son intérêt de poursuivre pour la prochaine année aux mêmes termes et conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité de reconduire le mandat d'entretien ménager des immeubles municipaux à la firme Multi-Services D.R. pour l'année 2024, tel que présenté dans l'offre de services numéros : 185, 186, 187 et 188 au montant de 21 852,00 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

R 2024-01-06 6. RESSOURCES HUMAINES- JOURNALIER OPÉRATEUR- OUVERTURE DE POSTE - APPROBATION

CONSIDÉRANT le besoin en personnel aux travaux publics et loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière de procéder à l'ouverture d'un poste de journalier opérateur.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R 2024-01-07 7. EMBAUCHE DE POMPIERS RECRUES -YANNICK L'ARCHER, CÉDRIC BOUSQUET, ANTOINE POULIN

CONSIDÉRANT le besoin de pompiers volontaires au niveau du service incendie et l'affichage effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le directeur du service incendie par intérim, monsieur Étienne Chassé, de procéder à l'embauche de pompiers recrues ayant déjà la formation exigée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de messieurs Yannick L'Archer, Cédric Bousquet et Antoine Poulin, à titre de pompiers recrues pour le service incendie de la municipalité de Saint-Damase;

QUE cette embauche soit conditionnelle selon les conditions indiquées en annexe A, jointe à la présente résolution comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

R 2024-01-08 8. FORMATION POMPIER 1 - MARC-ANTOINE DORÉ

CONSIDÉRANT la formation exigée pour agir en tant que pompier volontaire dans un service incendie;

CONSIDÉRANT la disponibilité des horaires de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Marc-Antoine Doré à procéder à son inscription formation de pompier, tel qu'indiqué dans le document présenté par le directeur incendie par intérim, monsieur Étienne Chassé et d'autoriser le remboursement des coûts associés à la formation.

ADOPTÉE

R 2024-01-09 9. ACHAT D'UNE CAMÉRA THERMIQUE -SERVICE INCENDIE

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'autoriser à l'achat d'une caméra thermique K65, selon la proposition datée du 22 novembre 2023, numéro SC20017458, de la compagnie Boivin & Gauvin inc. au montant de 7 298 \$ plus taxes.

Que cet achat prévu au budget 2024 soit comptabilisé au poste budgétaire: 23-032-50-725.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

R 2024-01-10 10. TRAVAUX DE RÉFECTION RUE SAINT-JOSEPH NORD, GROUPE ALLAIREGINCE -DÉCOMPTE NUMÉRO 5

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph (section Nord entre la rue Principale et l'école Saint-Damase) réalisés au 20 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue de monsieur Charles Damian, ingénieur et gestionnaire à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains, en date du 18 décembre 2023, dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité d'entériner la directive de changement # DIC-10 et de procéder au paiement du décompte progressif numéro 5, au montant de 101 895,26 \$ taxes incluses, à l'entreprise groupe AllaireGince Infrastructures Inc.;

QUE ces dépenses soient payées à même le règlement d'emprunt pour les travaux de la rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE

R 2024-01-11 11. AUTORISATION TRAVERSE DE MOTONEIGE - CLUB 632 -CLUB DE MOTONEIGE DU CENTRE DE LA MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Club 632-Club de motoneige du Centre de la Montérégie inc. afin d'autoriser une traverse de motoneige sur la route 231, près du numéro civique 515, rang du Haut-Corbin ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité Durable exige que la municipalité se prononce sur cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande présentée par le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie Inc.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

R 2024-01-12 12. ACHAT DE PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR L'ACTIFLO – USINE DE FILTRATION - VEOLIA

Il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'entériner l'achat de pièces et installation de membrane du cuvier de l'actiflo #1 à l'usine de filtration, selon la proposition

de Veolia, datée du 30 octobre 2023, au montant estimé de 7 143,32 \$ plus taxes applicables et d'en autoriser le paiement.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant: 02-412-00-526.

ADOPTÉE

R 2024-01-13 13. REMPLACEMENT D'UN VARIATEUR DE VITESSE POUR POMPE 40 HP

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au remplacement du variateur de vitesse sur une pompe à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs et qu'après analyse, il est recommandé d'attribuer le mandat auprès de PP Deslandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, et résolu à l'unanimité de procéder au remplacement du variateur de vitesse de la pompe PET-002 à l'usine de filtration, auprès du fournisseur PP Deslandes Inc., selon la soumission datée du 11 janvier 2024, au montant de 8 410 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

14. CORRESPONDANCE DU MOIS

-Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation: Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 - Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire.

Agrandissement et mise aux normes de la caserne de pompiers (Dossier numéro 2030666)

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE



M. Alain Robert
Maire



Mme Johanne Beauregard, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Robert, maire